

Théoule-sur-Mer, le 10/07/2026



VILLE DE
THÉOULE-SUR-MER

Objet : Mise en place du prélèvement automatique.

Madame, Monsieur, Chers Parents, Chers adhérents,

Dans le cadre de l'amélioration continue de nos services et afin de simplifier les démarches des familles, nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place du prélèvement automatique, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026, pour le règlement de vos factures de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, de la crèche et des activités proposées par l'école de musique et artistique.

Ce mode de paiement dématérialisé vient s'ajouter à ceux déjà existants à savoir le paiement en ligne et le virement bancaire.

Le prélèvement automatique est une méthode de paiement alliant simplicité, gain de temps, sécurité et souplesse. Elle est totalement gratuite, choisie et peut être résiliée à tout moment.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur une évolution à venir : à compter de juin 2027, la commune n'acceptera plus les règlements par chèque, suite aux directives et réformes engagées par la Direction Générale des Finances Publiques. Le prélèvement automatique constitue ainsi une solution simple et pérenne pour anticiper cette évolution. Plus de souci d'oubli d'échéance, de courrier égaré ou de confusion de références.

Vous restez informé du montant prélevé avant chaque échéance, qui correspond à la facture émise par la régie de recettes, qui peut uniquement prélever que le montant dû.

Pour adhérer à ce nouveau service, il vous suffit d'adresser votre RIB et le coupon réponse ci-après complété et signé au guichet unique de la mairie : par email guichetunique@ville-theoulesurmer.fr.

Dans un second temps, un contrat de prélèvement et un mandat SEPA devront être signés et renvoyés au guichet unique. Nous reviendrons rapidement vers vous à ce sujet concernant les modalités pratiques.

Nous espérons que cette nouvelle possibilité répondra à vos attentes en vous offrant davantage de confort et de simplicité dans la gestion de vos règlements.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Georges BOTELLA

